

A  
D  
H  
E  
C



MAIRIE de CHAMROUSSE

24 JUIN 2019

1246  
Courrier arrivé

Association de Défense des Habitants et de l'Environnement de Chamrousse

ADHEC  
34 chemin des épilobes  
38410-Chamrousse  
A  
Monsieur le commissaire enquêteur  
Mairie  
35 place des trolles  
38410-Chamrousse

*Réf. : Enquête publique –retenue d'altitude  
Roche Béranger*

Monsieur,

Vous voudrez bien trouver ci-joint l'avis émis par l'ADHEC concernant l'enquête publique portant sur la création d'une retenue d'altitude à Roche Béranger.

Vous voudrez bien noter les fortes réserves que nous exprimons sur ce projet.

Veillez croire, Monsieur, à nos respectueuses salutations.

A Chamrousse le 20 juin 2019

Agnès HUGONIN

Présidente

---

ADHEC 34 chemin des épilobes 38410-Chamrousse

Association reconnue d'intérêt général

[Adhec38@gmail.com](mailto:Adhec38@gmail.com)

Site Web /page FB : chamrousse-environnement

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry should be supported by a valid receipt or invoice. This ensures transparency and allows for easy verification of the data.

In the second section, the author outlines the various methods used to collect and analyze the data. This includes both primary and secondary data collection techniques. The primary data was gathered through direct observation and interviews with key stakeholders. Secondary data was obtained from existing reports and databases.

The analysis of the data revealed several key trends and patterns. One of the most significant findings was the impact of external factors on the internal processes. This suggests that organizations should be more proactive in monitoring their environment and adjusting their strategies accordingly.

Finally, the document concludes with a series of recommendations for future research and implementation. It suggests that further studies should focus on the long-term effects of these findings and explore new ways to optimize the processes. The author also provides a list of references for those interested in delving deeper into the subject matter.



**Avis de l'ADHEC (Association de Défense des Habitants et de l'Environnement de Chamrousse) concernant le projet d'une retenue d'altitude sur le secteur de Roche Béranger.**

**Préambule :**

***L'ADHEC déplore le manque d'information et de concertation préalable auprès des habitants de la commune de Chamrousse. Une réunion publique aurait pu à minima être organisée dès que le principe de cette retenue a été acté.***

- 1- **Dans le chapitre « analyse de l'état initial » section 3-3-2-3-1 (p. 85) portant sur l'enneigement : il est inscrit :**  
***« De par son altitude au-dessus de 1650 et les influences subocéaniques et continentales, la station de Chamrousse profite d'une couverture neigeuse importante en hiver et de journées ensoleillées aux températures fraîches en été. »***  
L'apport supplémentaire de neige artificielle en plus du réseau existant ne semble donc pas une nécessité urgente et un intérêt cohérent. A noter que les canons à neige existants n'ont pas été utiles les trois dernières années (saison 2016-2017 les températures positives n'ont pas permis de les faire fonctionner, saisons 2017-2018 et 2018-2019 la quantité de neige naturelle était suffisante).
- 2- **La construction de cette 3<sup>ème</sup> retenue d'altitude qui priorise l'activité ski pendant 3 mois de l'année est en complète contradiction avec le slogan « Chamrousse 4 saisons ». L'ensemencement de 54 ha de pistes pour 2020 n'est pas sans conséquences sur l'environnement. Les importants travaux de terrassement nécessaires pour faire passer les canalisations et pour implanter les canons à neige transforment irréversiblement les paysages et détruisent une biodiversité déjà fragilisée. Quelles perspectives pour le tourisme d'été au milieu de perches, pylônes, barrières remblais, buses et autres champs de cailloux pour des randonneurs devant évoluer dans une nature défigurée ou détruite et un paysage entièrement scarifié. ?**
- 3- **Aucune étude n'apparaît dans le dossier sur le coût énergétique et le bilan carbone de cette installation (pompage, distribution, entretien...)**

- 4- **L'alimentation de ce bassin artificiel s'effectuera nous dit-on sans avoir recours aux sources utilisées pour la distribution de l'eau potable aux habitants.**  
Seront uniquement sollicités les pompages actuellement inutilisés de l'Arselle ainsi qu'une prise d'eau sur le ruisseau de Rioupéroux. Ces prélèvements sur la nappe de l'Arselle sont susceptibles d'impacter l'espace naturel de la tourbière protégée par un APPB (arrêté préfectoral de protection de biotope). C'est pourquoi ils ont été par précaution volontairement limités à 35000 m<sup>3</sup> par la Direction Départementale des Territoires en attendant une étude du fonctionnement des dits forages en rapport ou en relation avec la tourbière dont le coût reste à définir. Autrement dit, s'il s'avérait que l'étude en question (qui par parenthèse n'est pas financée) montrait que les forages de l'Arselle compromettent l'état de la tourbière ou si les prélèvements en amont des bâtiments de Roche-Béranger s'avéraient insuffisants, c'est l'ensemble du dispositif d'alimentation de la retenue qui serait à revoir avec cette fois le recours à l'eau potable du réseau chamroussien. **Il y a là une incertitude d'ampleur qui n'est pas levée.** Le risque d'assèchement progressif de la tourbière de l'Arselle sera amplifié par le réchauffement climatique, constaté et à venir, nécessitant des mesures de protection plus volontaires. Ce site subit déjà une forte dégradation due pour l'essentiel à un manque d'information des touristes sur la fragilité de cet écosystème particulier. L'ADHEC demande une étude plus documentée en amont de la réalisation de ces travaux dans le respect du principe de précaution.
- 5- **La création de la retenue va provoquer la disparition de 37 arbres (18 épicéas, 11 pins à crochet, 8 pins cembro) sans aucune compensation,** alors que l'étude indique un impact fort sur la suppression de 0ha5 de pinède ouverte à pins cembro et landes à éricacées. En revanche et paradoxalement l'étude n'oublie pas de mentionner le financement lié à la création d'une lavogne pour le bétail à hauteur de 5000€ ainsi que celui du reverdissement évalué à 23600€. L'ADHEC demande donc en compensation la plantation d'une centaine d'arbres d'essences différentes feuillues (bouleaux, hêtres, sorbiers) et résineuses (pins à crochet, pins cembro, mélèzes) autour et à proximité de la retenue pour conforter les bosquets existants.
- 6- **A longueur de pages les auteurs de l'étude nous expliquent l'importance des arbres pour les habitats et la faune** qu'ils abritent notamment les chauves-souris, mais rien n'est prévu pour compenser ce qui est présenté comme très important en matière de conservation. Il faut donc mettre en accord les conclusions de l'étude et les actes sur le terrain sous peine de discréditer totalement la crédibilité des bureaux d'études qui ont travaillé sur le projet. Ce n'est pas acceptable d'autant que l'absence de compensation par plantations et protection d'arbres se répète sur Chamrousse lors des multiples travaux entrepris chaque année qui, systématiquement, affectent par petits grignotages successifs le patrimoine arboré.
- 7- **Il n'est pas prévu de baignade dans ce plan d'eau.** Pourtant le tourisme 4 saisons prôné dans les stations au regard du changement climatique préconise un espace baignade gratuit. L'ADHEC demande donc que ce plan d'eau soit ouvert à la baignade, ou à défaut, qu'un plan d'eau de baignade soit créé à proximité. Ceci serait d'une part un élément

attractif pour les touristes et les chamroussiens, en période d'été et d'autre part serait source de développement économique en particulier pour les commerces et pour l'emploi.

- 8- **Si l'étude fait une analyse détaillée et intéressante sur la flore et la faune toutefois les amphibiens y sont absents** or il est vraisemblable que la future retenue puisse les attirer et constituer un piège sur lequel aucune précision pour le leur éviter ne figure dans l'étude.
- 9- **L'essentiel des éléments biologiques d'importance relevés dans l'étude n'a pas de traduction concrète en matière de compensation** alors que la réalisation d'un tel projet pérenne engage l'avenir.

**L'ADHEC est très réservée** sur la réalisation d'un tel équipement car le dossier largement fourni en informations et déclarations diverses, ne répond pas ou insuffisamment aux risques et impacts engendrés notamment sur la gestion des ressources en eaux surtout dans un contexte de réchauffement climatique :

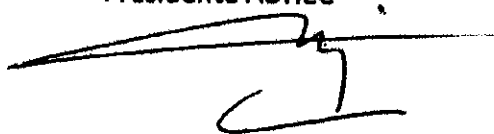
- Assèchement de la tourbière de l'Arselle
- Risque de contamination des sols (fer et manganèse) à la fonte des neiges par l'eau provenant des captages de l'Arselle
- Capacité à remplir la retenue sans utilisation d'eau potable malgré l'objectif annoncé p57 ch 1-1 : « ...séparer les besoins en termes d'enneigement et d'alimentation en eau potable. »
- Au vue de la pollution des eaux de sources provoquée par le chantier de Casserousse quelles mesures de protection efficaces seront mises en œuvre pour préserver les captages de l'Arselle, le ruisseau de la Salinière, le ruisseau du Rioupéroux, de Boulac, et de Rocher blanc pendant les travaux de construction de la retenue et des réseaux d'enneigeurs et du réaménagement des pistes de ski ?

*L'ADHEC réaffirme que l'artificialisation démesurée du territoire n'est pas une bonne stratégie pour l'avenir de la commune de Chamrousse. Elle privilégie des intérêts financiers et immobiliers à court terme au détriment de la préservation des richesses naturelles et d'une biodiversité riche et respectée qui a vocation à devenir un pôle d'attraction touristique de plus en plus recherché et souhaité.*

A Chamrousse le 20 juin 2019

Agnès HUGONIN

Présidente ADHEC



Association de Défense des Habitants  
et de l'Environnement de Chamrousse

